

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2017-2

Validation du Rapport d'activité 2016 du GIP

Membres présents Soit	127
Nombre de voix représentées	447
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	19
Nombre de voix représentées	90
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	537
Ayant pris part au vote : 530 voix exprimées	
Pour : 530 Contre : 0	

La règle du quorum est satisfaite
(537 voix sont présentes sur 635),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 16 mars 2017 à 18h30 à Langres sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°3 publié en date du 15/11/2016 ;

Vu l'article 12 – IV de la convention constitutive précitée relatif à la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire ;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le rapport d'activité 2016 du GIP en version pdf ;

Après avoir entendu le directeur du GIP effectuer une présentation orale des principales actions mises en œuvre par le GIP en 2016 ;

Après avoir entendu, la 1^o Vice-Présidente du GIP présenter les actions menées en 2016 en matière de communication ;

Après avoir constaté l'absence de remarques ou de questions,

Délibère :

L'Assemblée générale approuve, à la majorité des voix exprimées le Rapport d'activité 2016 du GIP.

Celui-ci est annexé à la présente délibération.

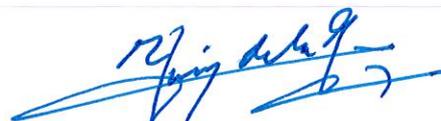
Le 17/03/2017

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 12 AVR. 2017

DRCL - Finances 1

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE